



SENIOR, SOCIAL

Maintien à domicile : pensez au portage repas !

Profitez du portage de repas à domicile proposé par le CCAS de la Ville de Serris !

Mis en ligne le 28 juillet 2019

Le CCAS de la Ville de Serris propose depuis de nombreuses années de porter les repas aux personnes âgées et/ou dépendantes, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

Il s'agit d'un repas complet (entrée, plat, dessert, pain) facturé en fonction du quotient familial **entre 1,71 € et 3.41 €.**

Pour bénéficier de ce service, vous devez constituer un dossier auprès du CCAS (justificatif de domicile + dernier avis d'imposition sur les revenus) et vous rapprocher du service social de la Mairie.

Contact :

ccas@serris.fr

Tél. : 01 60 43 52 00

Du lundi au vendredi de 14h00 à 17h45

